UNEP

CDB

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/COP/11/12
20 juillet 2012

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Convention sur la diversité biologique

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION
SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE
Onzième réunion
Hyderabad (Inde), 8-19 octobre 2012
Point 3.1 de l'ordre du jour provisoire*

EXAMEN DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA MISE EN OEUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE 2011-2020 POUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE, Y COMPRIS L'ÉTABLISSEMENT D'OBJECTIFS NATIONAUX ET L'ACTUALISATION DES STRATÉGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX POUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

*Note du Secrétaire exécutif***

I. INTRODUCTION

1. Le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique est un plan ambitieux dont l'objet est d'inspirer l'adoption au cours de la prochaine décennie et par tous les pays et toutes les parties prenantes de mesures de caractère général à l'appui de la diversité biologique. Dans le cadre de ce plan, les Parties se sont engagées à établir leurs propres objectifs nationaux au moyen du plan stratégique et de ses objectifs d'Aichi en tant que cadre souple. Elles se sont également engagées à formuler, actualiser ou réviser, le cas échéant, leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et ce, conformément au plan stratégique.

2. Dans sa décision X/2, la Conférence des Parties a prié le Secrétaire exécutif de préparer une analyse/synthèse des mesures prises aux niveaux national et régional et autres mesures, y compris des objectifs, selon qu'il convient, conformément au Plan stratégique, afin que le Groupe de travail sur l'examen de l'application de la Convention, à sa quatrième réunion, et la Conférence des Parties, à sa onzième réunion et à ses réunions ultérieures, puissent évaluer la contribution de ces objectifs nationaux et régionaux aux objectifs mondiaux. Conformément à cette décision, le Secrétaire exécutif a établi a note (UNEP/CBD/WG-RI/4/2) pour l'examen du groupe de travail sur l'application de la Convention à sa quatrième réunion sur la base notamment des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique formulés par les Parties, des informations rassemblées par le biais des ateliers régionaux et sous-régionaux de renforcement des capacités en vue de la mise en oeuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique (UNEP/CBD/WG-RI/4INF/2), y compris l'actualisation des stratégies et plans nationaux et l'établissement d'objectifs nationaux (UNEP/CBD/COP/11/INF/12), des résultats de l'atelier mondial sur les expériences nationales de mise en oeuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique (UNEP/CBD/WG-RI/4/INF/14) ainsi que des quatrièmes rapports nationaux

* UNEP/CBD/COP/11/1

** Actualisation du document UNEP/CBD/WG-RI/4/2

Le présent document a fait l'objet d'un tirage limité, dans le souci de minimiser l'impact écologique des activités du Secrétariat et de contribuer à l'initiative du Secrétaire général de l'ONU pour une organisation sans effet sur le climat. Les délégués sont priés d'apporter leurs propres exemplaires à la réunion et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

notamment. La présente note est une actualisation du document UNEP/CBD/WG-RI/4/2, dont l'objet est de prendre en compte les activités nationales additionnelles figurant dans les stratégies et plans d'action nationaux soumis depuis l'élaboration de la version originale de la note ainsi que les réponses reçues de pays aux notifications 2012-046 et 2012-095 du Secrétaire exécutif.

3. La section II du présent document contient une évaluation des progrès accomplis au titre de la formulation et de l'actualisation des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, la section III présente des informations sur l'établissement d'objectifs à l'échelle nationale et la section IV fournit des informations sur l'état d'avancement de quelques-uns des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique.

II. ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'ÉLABORATION ET DE L'ACTUALISATION DES STRATÉGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX POUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

4. L'article 6 de la Convention sur la diversité biologique dispose que chacune des Parties contractantes, en fonction des conditions et moyens qui lui sont propres, élabore des stratégies, plans ou programmes nationaux tendant à assurer la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique ou adapte à cette fin ses stratégies, plans ou programmes existants qui tiendront compte, entre autres, des mesures énoncées dans la présente Convention qui la concernent. Qui plus est, dans la décision X/2, la Conférence des Parties exhortait les Parties à examiner et, selon qu'il convient, actualiser et réviser les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, conformément au Plan stratégique. En outre, l'objectif 17 d'Aichi invite les Parties à, d'ici à 2015, élaborer et adopter en tant qu'instrument de politique générale, et commencer à mettre en œuvre une stratégie et un plan d'action nationaux efficaces, participatifs et actualisés pour la diversité biologique. Des orientations additionnelles sur l'élaboration, la mise en oeuvre et la révision des stratégies et plans d'action nationaux et, le cas échéant, régionaux pour la diversité biologique, et des instruments équivalents sont fournis dans la décision IX/8.

5. A ce jour, 175 Parties ont élaboré des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique tandis que 10 autres sont en train d'élaborer leurs premiers. En d'autres termes, une majorité écrasante (91%) de Parties ont formalisé leur approche en matière de protection de la diversité biologique. Des 175 pays qui ont élaboré des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, 40 les ont révisés depuis qu'ils les ont adoptés et 13 les révisent. Treize Parties (Bélarus, Espagne, France, Irlande, Italie, République démocratique populaire de Corée, République dominicaine, Royaume-Uni, Serbie, Suisse, Timor oriental, Union européenne et Venezuela) ont élaboré ou révisé leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique depuis l'adoption du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique tandis qu'une Partie (Australie) a adopté une stratégie et un plan d'action nationaux révisés pour la diversité biologique qui avaient été élaborés à la lumière du cadre préliminaire du plan stratégique. L'évaluation suivante examine les quatorze stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique ci-dessus conformément aux questions considérées dans la décision IX/8 de la Conférence des Parties comme importantes pour leur développement :

a) ***Réalisation des trois objectifs de la Convention :***

i) Les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique récemment élaborés tiennent compte en général de la conservation et de l'utilisation durable d'une manière équilibrée. Par contre, l'accès et le partage des avantages le sont dans une moindre mesure, ce qui est vraisemblablement attribuable au fait que le Protocole de Nagoya n'est pas encore en vigueur. À cet égard, une exception est la stratégie et le plan d'action récemment élaborés par le Timor oriental qui contiennent les grandes lignes de la ratification et de l'application du Protocole;

ii) Tous les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique récemment élaborés qui ont été examinés identifient des dangers pour la diversité biologique. La plupart font mention de cinq grands dangers à l'échelle mondiale (perte d'habitats, changements climatiques, espèces exotiques envahissantes, surexploitation et pollution). En outre, un petit nombre de Parties identifient des dangers propres à leur diversité biologique nationale ainsi que des dangers résultant des activités de branches d'activité économiques spécifiques;

iii) La plupart des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique récemment élaborés font ressortir que la diversité biologique est importante pour le bien-être de l'humanité, cette importance étant indiquée dans plusieurs de leurs énoncés de vision et de mission. En outre, plusieurs des rapports décrivent également la diversité biologique comme étant le "capital naturel" dont dépend le bien-être de la société et de l'économie. Un objectif stratégique de la nouvelle stratégie suisse pour la diversité biologique (2012) à réaliser d'ici à 2020 concerne l'identification et la quantification des services écosystémiques et l'intégration de ces valeurs dans le produit intérieur brut en tant qu'indicateur du bien-être. La Suisse a l'intention d'élaborer d'ici à 2014 un plan d'action en la matière. La plupart des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique notent par ailleurs les valeurs intrinsèques de la diversité biologique. Seuls quelques-uns des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique récemment élaborés font explicitement référence à la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement;

b) ***Éléments des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique :***

i) Quelques-uns des stratégies et plans d'action nationaux récemment élaborés (Australie, Irlande, République dominicaine, Timor oriental) confirment l'utilisation de l'approche par écosystème dans les processus de planification de ces stratégies et plans tandis que la stratégies et le plan d'action nationaux de la République démocratique populaire de Corée préconise l'élaboration immédiate de plans modèles pour la gestion durable des forêts, des côtes et de la agrosylviculture au moyen de l'approche par écosystème;

ii) La plupart des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique récemment élaborés sont centrés sur l'action, des mesures étant liées à des objectifs nationaux et/ou autres éléments stratégiques des plans nationaux. De même, quelques Parties ont identifié des priorités claires pour mise en oeuvre dans leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique. Dans d'autres cas, un petit nombre de mesures ou d'objectifs a été identifié, ce qui donne à penser qu'un processus de hiérarchisation a été adopté même si des priorités explicites ne sont pas recensées. Dans un petit nombre de cas, il semble n'y avoir guère de hiérarchisation, les plans contenant une longue liste de mesures à prendre sans que soient précisées celles qu'il faut en priorité exécuter;

iii) Bon nombre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique récemment élaborés contiennent des éléments similaires au Plan stratégique comme les énoncés de vision et de mission ainsi que des buts et objectifs. Toutefois, rares sont les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique qui sont explicitement liés à des éléments spécifiques du Plan stratégique;

iv) La plupart des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique les plus récents contenaient soit des objectifs clairement identifiés soit des éléments qui pourraient servir d'objectifs même s'ils n'étaient pas identifiés comme tels. Quelques Parties ont également cartographié leurs objectifs en fonction des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique et plusieurs des objectifs nationaux qui ont été élaborés sont utiles pour les multiples objectifs d'Aichi. Il n'empêche que quelques Parties seulement ont des objectifs mesurables et circonscrits dans le temps. (Pour de plus amples informations sur l'établissement d'objectifs nationaux, voir les sections III et IV ci-dessous);

c) ***Mécanismes de soutien*** *:*

i) La plupart des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique récemment élaborés tiennent compte en général de la question de l'intégration en notant la nécessité de faire participer les organisations, les parties prenantes et différents niveaux de l'Etat aux questions relatives à la diversité biologique. Ceci étant, rares sont ceux qui fournissent des informations concrètes sur la manière dont cette intégration sera accomplie. Le 'UK Biodiversity Framework' a récemment été élaboré par le 'Groupe de quatre pays' (Angleterre, Écosse, Irlande du Nord, Pays de Galles) pour permettre durant la décennie une mise en oeuvre cohésive d'un bout à l'autre du Royaume-Uni, la priorité étant accordée aux activités de mise en oeuvre des objectifs d'Aichi et de la stratégie de l'UE pour la diversité biologique. Un plan d'exécution de ce cadre est en cours d'élaboration. En Suisse, un nouveau système de péréquation financière et de répartition des tâches entre le gouvernement fédéral et les cantons a été créé en 2008 en vertu duquel ces deux niveaux de gouvernement se mettent ensemble d'accord sur les programmes, définissent les objectifs qu'ils ont chacun l'intention de réaliser et identifient les subventions fédérales disponibles pour les activités de financement. Les cantons sont libres de prendre les mesures qu'elles jugent nécessaires tandis que les municipalités sont pour leur part chargées de les appliquer comme le leur demande le canton. Quelques-unes des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique contiennent des dispositions liées à l'intégration des questions relatives à la diversité biologique dans d'autres secteurs mais cela n'est pas traité en détail. Un exemple de la participation du secteur des entreprises est celui de la République dominicaine où des entreprises comme la Bon Agroindustrial and Fundación Propa-Gas se livrent à de nombreuses activités de conservation de la diversité biologique par le biais de leur association avec la RENAEPA, le réseau national à but non lucratif qui encourage l'intégration du secteur des entreprises dans les processus de gestion durable des ressources naturelles;

ii) Il n'y a guère d'informations sur les stratégies de financement de la mise en oeuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique. Plusieurs Parties notent cependant que des ressources seront nécessaires et elles ont identifié des sources éventuelles de financement au sein de leurs propres gouvernements. En outre, tandis que la plupart des Parties notent qu'une communication efficace jouera un rôle important dans la mise en oeuvre de leurs stratégies et plans d'action nationaux, Timor oriental est la seule Partie qui a élaboré une stratégie et un plan d'action spécifiques en matière de communication, d'éducation et de sensibilisation du public pour mettre en oeuvre sa stratégie et son plan d'action nationaux pour la diversité biologique;

iii) L'Australie s'est fixée un objectif pour la participation des peuples autochtones et elle a incorporé cette question dans une de leurs priorités d'action. Il sied de noter que les femmes comprenaient 49% de tous les participants à l'élaboration de la stratégie et du plan d'action nationaux pour la diversité biologique de la République dominicaine, un pays qui prévoit la participation de femmes à sa série de principes essentiels de mise en oeuvre. En outre, conformément au cadre établi pour l'objectif 14 d'Aichi, la République dominicaine s'est fixée pour objectif national d'accroître d'ici à 2016 la participation des communautés locales et des femmes aux activités de gestion (y compris la jouissance des avantages découlant de ces activités) liées à l'augmentation du degré de connectivité des écosystèmes protégés. Malheureusement, la plupart des autres stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique élaborés conformément au Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique ne font pas référence à la participation des peuples autochtones et communautés locales ou aux savoirs traditionnels. De même, rares sont celles qui se réfèrent explicitement à l'égalité entre les sexes;

d) ***Suivi et évaluation.*** Les Parties ont pris des dispositions pour évaluer l'état d'avancement de la mise en oeuvre de leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique. Un des objectifs prioritaires contenus dans la stratégie et le plan d'action nationaux du Timor oriental pour la diversité biologique est l'établissement d'ici à 2015 un système national de suivi de la diversité biologique et d'établissement de rapports, utilisant le mécanisme du centre d'échange comme un outil opérationnel. Une Partie a fait part de son intention de constituer un comité de suivi de sa stratégie et de son plan d'action ainsi qu'un observatoire national de la diversité biologique. D'autres Parties ont signalé que des organisations existantes se livreraient à un suivi périodique. Plusieurs Parties ont identifié des indicateurs ou processus d'indicateur susceptibles de faciliter le suivi de la mise en oeuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique. La nouvelle stratégie suisse pour la diversité biologique met en évidence l'utilisation du programme "Biodiversity Monitoring Switzerland (BDM)" pour le suivi à long terme, sur la base de 33 indicateurs qui représentent des segments mesurables importants de la diversité biologique.

6. Dans l'ensemble, des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique récemment élaborés l'ont été conformément aux orientations données dans la décision IX/8. Ceci étant, plutôt rares ont été les objectifs spécifiques, mesurables, ambitieux, réalistes et situés dans le temps ("SMART") établis à ce jour et le traitement de l'approche par écosystème a été limité.

7. Une série d'ateliers régionaux et sous-régionaux sur le renforcement des capacités aux fins de la mise en oeuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique ont été organisés par le Secrétariat pour aider les pays à établir des objectifs nationaux dans le cadre des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique de même qu'à réviser et actualiser leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique avec l'appui du gouvernement du Japon par le truchement du Fonds japonais pour la biodiversité et d'autres donateurs. Cette série d'ateliers est en cours depuis le début de 2012 et, au 1er juillet 2012, des ateliers de suivi sont confirmé pour les régions suivantes : Pacifique, Afrique du Nord et Moyen-Orient, Caraïbes, Europe centrale et orientale/Asie centrale. Le contenu des paragraphes ci-après est fondé sur des informations tirées des 17 premiers ateliers[1] tenus dans cette série de mars 2011 à

[1] Quinze ateliers ont eu lieu en 2011, qui ont couvert 14 régions (Afrique australe, Europe, Afrique du Nord et Moyen-Orient, Asie de l'Est, du Sud et du Sud-Est, Afrique de l'Ouest, Afrique centrale, Afrique de l'Est, Amérique du Sud, Pacifique, Caraïbes, Asie centrale, Amérique centrale, et Europe centrale et orientale). Bien que ne faisant pas partie du calendrier officiel 2011 des ateliers, un atelier a également été organisé par le Secrétariat en juin 2011 à Genève pour 14 pays paneuropéens, dos à dos avec la réunion du Conseil des membres de la Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère. Le premier atelier de suivi de la série a eu lieu en décembre 2011 pour l'Asie de l'Est, du Sud et du Sud-Est. Deux ateliers ont été organisés à ce jour en 2012, y compris un atelier pour la région méditerranéenne en janvier 2012 et le deuxième atelier de suivi en février 2012 pour les pays de l'Afrique subsaharienne, portant ainsi à dix-sept le nombre total d'ateliers tenus jusqu'ici dans cette série.

mars 2012, ainsi que des rapports actualisés sur l'état d'avancement des activités reçues de Parties en réponse aux notifications 2012-046 et 2012-095. Ces analyses montrent clairement qu'un petit nombre de pays seulement ont achevé le processus de révision depuis l'adoption du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique mais que la plupart des pays ont pris des mesures à cet égard.

8. Des 165[2] Parties qui ont pris part aux premiers 17 ateliers, un quart environ (22%) ont indiqué que leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique étaient en cours de révision. De plus, près de 65% des Parties ont indiqué qu'elles se trouvent à différents stades de planification de leurs révisions tels que l'élaboration d'objectifs, l'évaluation de plans antérieurs et/ou le recensement des parties prenantes. Les autres Parties avaient soit achevé leur révision (près de 4%), soit n'envisageaient pas de réviser leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (3%) soit encore n'avaient pas fourni d'informations sur cette question pendant les ateliers (7%).

a) ***Afrique.*** La plupart des Parties ont indiqué qu'elles ont l'intention d'actualiser leurs stratégies nationales pour la diversité biologique en fonction du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et d'adopter des objectifs sur la base des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique. A ce jour, l'Afrique du Sud est le seul pays de la région qui a établi des objectifs nationaux conformes aux objectifs d'Aichi tout en ayant aussi incorporé les résultats dans sa stratégie et son plan d'action nationaux pour la diversité biologique. L'Afrique du Sud envisage également d'achever d'ici à 2014 une stratégie et un plan d'action nationaux révisé et actualisé pour la diversité biologique. En juin 2012, l'Ouganda a tenu un atelier de renforcement des capacités sur la révision et l'actualisation de sa stratégie et de son plan d'action nationaux pour la diversité biologique qui identifiait des objectifs nationaux préliminaires dans le cadre de certains objectifs d'Aichi et qui établissait une feuille de route pour guider le processus global. Plusieurs Parties ont certes déjà pris des mesures pour entamer le processus d'actualisation mais nombreuses sont celles qui doivent encore commencer à le faire. De même, plutôt limitées ont été les mesures prises pour intégrer les aspects de la diversité biologique dans les processus nationaux de développement et de planification. Toutefois, maintes Parties relèvent que l'élaboration ou la révision des stratégies nationales de réduction de la pauvreté et autres cadres analogues offre la possibilité d'intégrer les questions relatives à la diversité biologique dans les gouvernements et les secteurs;

b) ***Asie :***

i) La quasi-totalité des Parties ont fait part de leur intention de réviser leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique. La plupart des Parties ont indiqué qu'elles avaient déjà entamé le processus de révision ou qu'elles avaient élaboré un plan pour le faire. La République démocratique populaire de Corée et le Timor oriental[3] sont les seuls pays de la région qui ont soumis des stratégies et plans d'action nationaux complets depuis l'adoption du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique. Le Myanmar a toutefois récemment fait savoir que sa première stratégie et son premier plan d'action nationaux ont été adoptés par le gouvernement en 2012 et qu'ils contiennent 9 objectifs stratégiques et 9 plans d'action spécifiques à mettre en oeuvre d'ici à 2030 au moyen de la promotion d'une approche d'intégration (multisectorielle) holistique. Le Myanmar souligne la nécessité de former un comité pilote et de mettre en place des mécanismes institutionnels pour permettre une mise en oeuvre efficace de sa stratégie et de son plan d'action nationaux. L'Inde a récemment informé le Secrétariat qu'elle avait l'intention d'achever d'ici à la onzième Conférence des Parties la tâche consistant à établir des objectifs nationaux, conformément aux objectifs d'Aichi. En outre, le Japon

[2] Ce chiffre a été corrigé de celui qui figurait dans le document UNEP/CBD/WG-RI/4/2.

[3] C'est la première stratégie et le premier plan d'action nationaux pour la diversité biologique élaborés par Timor oriental.

s'attend à recevoir d'ici à la fin de septembre 2012 de ses pouvoirs publics l'approbation de la quatrième révision de sa stratégie et de son plan d'action nationaux pour la diversité biologique, qui contient des objectifs et indicateurs pertinents. Plusieurs Parties ont noté qu'elles envisageaient de constituer des groupes consultatifs ou organes similaires afin de faciliter le processus;

ii) En ce qui concerne l'établissement d'objectifs nationaux, environ la moitié des Parties donnant des informations ont indiqué qu'elles avaient l'intention de se fixer des objectifs mais ultérieurement comme lorsque leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique ont été élaborés. Les autres Parties ont indiqué qu'elles ont des travaux en cours sur l'établissement d'objectifs ou qu'elles révisent leurs objectifs;

iii) La plupart des Parties ont indiqué que l'intégration de leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique allait devoir attendre que soient d'abord revus d'autres processus de développement et de planification sectorielle. Un petit nombre de Parties ont indiqué que cette intégration était déjà en cours tandis qu'un petit nombre aussi se demandait comment la réaliser au mieux. Un processus d'actualisation de la stratégie et du plan d'action nationaux pour la diversité biologique a été lancé en mai 2011 en Thaïlande qui devait être approuvé par les autorités en juillet 2012. La Thaïlande a également l'intention d'intégrer les objectifs d'Aichi dans sons 11^{e} Plan national de développement économique et social.

c) ***Amérique latine et Caraïbes :***

i) La quasi-totalité des pays ont entrepris la révision de leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique. Ils le font souvent avec la participation de parties prenantes ou sur la base d'autres consultations publiques. Quelques Parties ont également formé des conseils consultatifs afin de faciliter le processus. Quelques Parties également évaluent leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique avant de décider de la marche à suivre tandis que quelques autres sont en train de les réviser activement. Depuis la dixième réunion de la Conférence des Parties, deux pays de la région (République dominicaine[4] et Venezuela) ont achevé la révision de leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique;

ii) La plupart des Parties ont déjà commencé à envisager la mise en place du processus d'établissement d'objectifs nationaux. Dans quelques cas, elles le font de concert avec les processus de révision des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, et fréquemment avec la participation de parties prenantes. Quelques Parties ont aussi commencé à hiérarchiser les objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique dont elles souhaitent traiter;

iii) S'agissant de l'intégration des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique dans d'autres processus de planification nationale, la moitié environ des Parties participant aux ateliers ont commencé à se demander comment le faire. Les autres Parties notent que cette intégration sera difficile car la chronologie d'autres processus budgétaires et de planification nationale ne s'alignent pas sur la période de la stratégie et du plan d'action nationaux pour la

[4] This is the first NBSAP prepared by the Dominican Republic.

diversité biologique. Nombre de Parties notent cependant que la révision d'autres processus de planification nationale offre la possibilité d'y incorporer les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique. Le Mexique a commencé à identifier les objectifs d'Aichi prioritaires et élaboré un document de synthèse pour guider le processus global, qu'il envisage de partager avec le nouveau gouvernement de telle sorte que les activités puissent commencer pour ce qui est de l'incorporation de la diversité biologique dans les programmes sectoriels du nouveau plan national de développement et autres plans du pays.

d) ***Europe :***

i) La plupart des Parties ont indiqué qu'elles réviseraient leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique ou qu'elles ont déjà entamé le processus de révision. Un petit nombre de Parties ont indiqué qu'elles n'avaient pas l'intention de les réviser, estimant qu'ils étaient déjà conformes au Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et aux objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique. Depuis la dixième réunion de la Conférence des Parties, sept Parties (Bélarus, Espagne, France, Irlande, Royaume-Uni, Suisse, Union européenne) ont achevé leurs révisions cependant que l'Italie et la Serbie ont élaboré leurs premiers stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique. Il sied de noter que le contenu de ces stratégies et plans d'action varie considérablement en termes de conformité avec les recommandations de la décision X/2. Le 'Plan de développement de la conservation de la nature jusqu'en 2020' de l'Estonie a été envoyé pour examen au Parlement, son adoption étant attendue sous peu. Ce plan, qui contient des objectifs nationaux, est aligné sur le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, le programme de travail sur les aires protégées de la Convention et la stratégie de l'UE pour la diversité biologique jusqu'en 2020, et il servira de stratégie et de plan d'action nationaux de l'Estonie pour la diversité biologique durant la décennie. La Finlande a également élaboré une nouvelle stratégie pour la diversité biologique (2012-2020), qui tient compte du Plan stratégique et des objectifs d'Aichi, et elle s'attend à ce que son parlement l'adopte d'ici ç septembre 2012. Des indicateurs ont également été arrêtés pour la stratégie. La Grèce a, à la lumière de la décision X/2 élaboré un projet de sa première stratégie et de son premier plan d'action nationaux pour la diversité biologique, qui contiennent une série d'objectifs initiaux et d'actions hiérarchisées pour la mise en place d'un système global d'évaluation et de suivi, l'adoption de la stratégie et du plan d'action nationaux étant prévue d'ici à la fin de 2012 sur décision du Conseil ministériel;

ii) La plupart des Parties se demandent comment élaborer au mieux des objectifs. Quelques Parties examinent également leurs objectifs ou en font une analyse. Une Partie signale qu'elle n'envisageait pas d'élaborer de nouveaux objectifs. La Norvège a récemment arrêté une série d'objectifs et d'indicateurs axés sur les résultats et fondés sur les écosystèmes pour les domaines de politique générale hiérarchisés et elle a incorporé dans les objectifs les objectifs d'Aichi axés sur les résultats. Elle a l'intention de finaliser d'ici à 2015 un nouveau plan d'action national pour la diversité biologique. La Suède a elle aussi récemment élaboré des objectifs 2020 sur la qualité de l'environnement, axés qu'ils sont sur la mesure de l'impact environnemental du pays à l'échelle mondiale au moyen de la réalisation d'objectifs liés à la récupération des écosystèmes, aux services écosystémiques, à l'efficacité des ressources, à la gestion des ressources

naturelles, etc. Le Plan stratégique a été pris en compte dans le peaufinement de ces objectifs qui joueront le rôle d'objectifs et de jalons nationaux de la diversité biologique jusqu'en 2020, des critères de suivi ayant aussi été approuvés par le gouvernement;

iii) Concernant l'intégration de la diversité biologique dans les processus de planification, la plupart des Parties ont indiqué qu'elle était déjà, à des degrés divers, en cours dans le cadre de la législation existante;

e) ***Afrique du Nord et Moyen-Orient.*** La plupart des Parties ont fait part de leur intention de réviser leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique avec plusieurs Parties, notant que le processus de révision commencerait en 2012 ou plus tard. De même, la plupart des Parties ont fait part de leur intention d'établir des objectifs nationaux en fonction de leurs priorités nationales;

f) ***Pacifique.*** La plupart des Parties ont fait part de leur intention de réviser leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et un petit nombre de Parties ont commencé à revoir à cette fin leurs stratégies et plans d'action. L'Australie est la seule Partie qui a déjà élaboré une stratégie et un plan d'action révisés, qui seront revus en 2015. Plusieurs Parties ont également fait part de leur intention d'étudier la question des objectifs nationaux dans le cadre de la révision de leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique.

9. Le rapport de l'atelier mondial sur les expériences nationales de la mise en oeuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, tenu à Brasilia du 12 au 14 mars 2012 (UNEP/CBD/WG-RI/4/INF/14) donne des informations additionnelles qui peuvent servir à évaluer l'état d'avancement de la mise en oeuvre de ce plan. Durant l'atelier, les Parties ont été invitées à faire rapport sur les progrès accomplis en rapport avec différentes parties du processus d'élaboration de stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique. Au total, 51 Parties ont fourni des informations et les résultats sont illustrés dans la figure ci-dessous. Les résultats de cet atelier montrent que la plupart des Parties ont soit achevé soit entrepris des travaux sur les premières étapes du processus d'actualisation et de révision des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (préparation, établissement de priorités et d'objectifs nationaux, élaboration de la stratégie et du plan d'action) cependant qu'un nombre relativement petit de Parties ont achevé ou entrepris des travaux sur les étapes ultérieures du processus (élaboration de plans de mise en oeuvre, suivi institutionnel, établissement de rapports et échanges, adoption par le gouvernement).

10. Des progrès ont également été faits dans le cas de l'accès à des fonds pour la révision des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique. Historiquement, pendant les quatre premières périodes de reconstitution des ressources du Fonds pour l'environnement mondial, un montant total d'environ 60 millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique a été alloué à l'appui de l'élaboration de stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, des activités du mécanisme du centre d'échange et des rapports nationaux dans quelque 150 pays. Dans le cadre de la cinquième reconstitution (FEM-5), qui va de la mi-2010 à la mi-2014, 149 pays remplissent les conditions nécessaires pour recevoir des fonds destinés à intégrer leurs obligations au titre de la Convention sur la diversité biologique dans les processus de planification nationale au moyen d'activités habilitantes. Ces fonds viennent s'ajouter aux ressources fournies par le biais du Système transparent d'allocation des ressources (STAR). À ce jour, près de 120 pays sont en train d'accéder à des fonds. Au 23 mars 2012, les propositions de 82 des 145 pays éligibles du FEM avaient été approuvées pour un total de 18,9 millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique. Un de ces pays a décidé de ne pas utiliser des ressources du FEM pour le processus de révision, 57% donc des pays éligibles ayant reçu une aide financière pour réviser leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique. Au 21 juin 2012, 33 Parties travaillent actuellement avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et 76 Parties avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) en qualité d'agents d'exécution du FEM à cette fin. Six autres Parties accèdent à des fonds directement auprès du secrétariat du FEM. Après approbation, les Parties doivent établir et approuver des documents de projet opérationnels avec l'agence du FEM avant

que des fonds puissent être versés, une longue période survenant avant que les agences nationales reçoivent les fonds. En janvier 2012, le secrétariat du FEM a contacté les correspondants opérationnels du FEM des pays qui ne l'avaient pas encore contacté pas plus que le PNUD ou le PNUE concernant la révision de leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et il continue de veiller à ce que les propositions soient soumises.

Figure. État d'avancement des différentes parties du processus d'élaboration des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique tel que notifié par un total de 51 Parties participant à l'atelier mondial sur les expériences nationales de mise en oeuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique (Brasilia, 12-14 mars 2012)

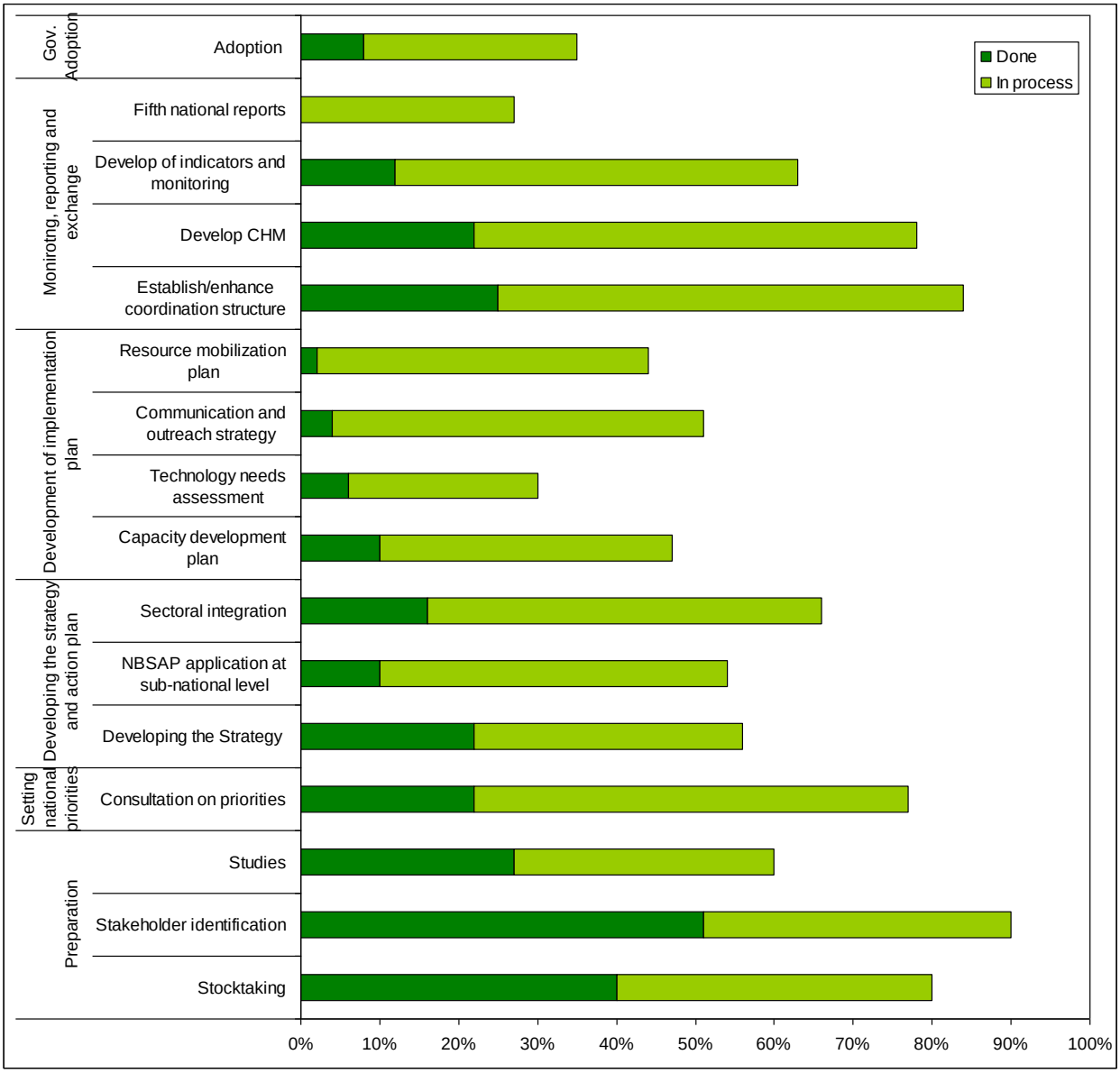

III. ÉTABLISSEMENT D'OBJECTIFS NATIONAUX

11. Dans la décision X/2, la Conférence des Parties a exhorté les Parties et les autres gouvernements à élaborer des objectifs nationaux et régionaux, en utilisant le Plan stratégique 2011-2020 et les objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique comme un cadre souple, conformément aux priorités et aux capacités nationales et en tenant compte de l'état et des tendances de la diversité biologique dans chaque

pays, ainsi que des ressources fournies par le biais de la Stratégie de mobilisation des ressources sans oublier les contributions nationales à la réalisation des objectifs mondiaux. L'établissement d'objectifs nationaux est important car il peut inspirer des programmes en faveur de changements, fournir la cible de mesures concertées, permettre la mesure des progrès accomplis, assurer la responsabilité et communiquer l'état et les tendances de la diversité biologique.

12. À la lumière des informations recueillies pendant les ateliers régionaux et sous-régionaux sur le renforcement des capacités, 52% environ des 165 Parties ayant pris part à ces ateliers ont indiqué qu'elles avaient l'intention de fixer des objectifs tandis que 42% environ ne donnaient aucune information sur cette question. Environ 4% des Parties ont signalé qu'elles n'avaient pas l'intention de fixer des objectifs.

13. Des Parties qui ont révisé leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique afin de les aligner sur le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, plusieurs y ont incorporé des éléments qui constituent des objectifs "SMART"[5]. Par exemple :

a) Le Royaume-Uni s'est fixé l'objectif suivant : "D'ici à la fin de 2016, plus de 25% des eaux anglaises seront contenues dans un réseau bien géré d'aires marines protégées qui aide à garantir une cohérence écologique en conservant des habitats marins représentatifs";

b) L'Irlande s'est fixée l'objectif suivant : "Maintenir ou restaurer pour 2015 au plus tard si possible les stocks de poissons à des niveaux qui peuvent donner un rendement durable maximum";

c) L'Union européenne s'est fixée l'objectif suivant : "D'ici à 2020, les écosystèmes et leurs services sont préservés et améliorés en créant une infrastructure verte et en restaurant 15% au moins des écosystèmes dégradés";

d) L'Australie s'est fixée l'objectif suivant : "D'ici à 2015, accroître de 25% le nombre des Australiens et des organisations publiques et privées qui participent à des activités de conservation de la diversité biologique";

e) Le Bélarus a indiqué qu'un résultat escompté de sa stratégie est : "Restaurer 15% au moins des écosystèmes dégradés ou transformés".

f) Le Timor oriental a établi l'objectif prioritaire suivant : "D'ici à 2015, un système national de suivi et d'établissement de rapports en matière de diversité biologique a été mis en place, utilisant le mécanisme du centre d'échange comme un outil opérationnel"; et

g) La République dominicaine a établi l'objectif suivant : "D'ici à 2016, le taux d'appauvrissement des habitats naturels est réduit de 25%, la dégradation et la fragmentation étant réduites".

14. Bon nombre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique mis au point avant l'adoption du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique contiennent des objectifs et autres éléments qui y sont néanmoins conformes. Ces objectifs ne devraient pas être oubliés car ils peuvent être les points de départ d'objectifs nationaux additionnels et/ou être repositionnés à la lumière des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique. Au nombre des objectifs qui ont déjà été élaborés figurent les suivants :

[5] De plus amples informations seront fournies dans une note d'information sur l'état d'avancement de la réalisation des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique.

a) République centrafricaine – D'ici à 2015, porter le réseau des aires protégées à 15% du territoire national, conformément au Plan national d'action pour l'environnement et à la stratégie nationale pour la conservation de la biodiversité;

b) Costa Rica – D'ici à 2014, le Costa Rica aura identifié et cartographié : i) les impacts sur la diversité biologique et les services écosystémiques qui peuvent résulter des mesures d'adaptation et des mesures d'atténuation proposées ou adoptées pour combattre les changements climatiques et les événements météorologiques extrêmes; et ii) les mesures de gestion nécessaires pour les aires protégées;

c) États fédérés de Micronésie – D'ici à 2020, 20% au moins des récifs de corail de la nation seront protégées sous la forme de réserves "intouchables";

d) Allemagne – D'ici à 2020, la capacité naturelle de stockage d'oxyde de carbone des habitats terrestres aura augmenté de 10%; et

e) Grenade - Le gouvernement a annoncé publiquement qu'il protégerait d'ici à 2020 25% des zones terrestres et côtières proches du littoral.

15. De plus amples informations sur des objectifs nationaux déterminés sont disponibles dans la note d'information sur la diversité biologique nationale pour 2010 et au-delà qui a été établie pour la troisième réunion du groupe de travail sur l'examen de l'application de la Convention (UNEP/CBD/WG-RI/3/INF/7).

IV. ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA RÉALISATION DES OBJECTIFS D'AICHI RELATIFS À LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

16. L'état d'avancement de la réalisation des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique peut être évalué en fonction des engagements pris par les Parties ainsi qu'en fonction des progrès accomplis à cet égard. Une analyse préliminaire semble indiquer que rares sont les progrès qui ont été accomplis depuis que ces objectifs ont été adoptés[6]. Certes, plusieurs Parties ont pris des engagements pour les réaliser mais le temps a manqué pour évaluer les progrès sur le terrain. C'est dans cet ordre d'idées que les sections ci-après font une mise à jour préliminaire des progrès accomplis lorsque des modifications ou des mesures significatives ont été prises depuis l'adoption des objectifs.

Objectif 2 : D'ici à 2020 au plus tard, les valeurs de la diversité biologique ont été intégrées dans les stratégies et les processus de planification nationaux et locaux de développement et de réduction de la pauvreté, et incorporés dans les comptes nationaux, selon que de besoin, et dans les systèmes de notification.

17. À l'heure actuelle, on ne dispose pas d'un nombre estimatif de pays qui ont intégré les valeurs de la diversité biologique dans les stratégies de développement et de réduction de la pauvreté ou encore dans la comptabilité nationale. Des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique élaborés récemment font référence à des activités comme à des secteurs économiques spécifiques où doit avoir lieu une intégration de la diversité biologique. On ne dispose toutefois guère d'informations sur l'état d'avancement de l'intégration de la diversité biologique et des écosystèmes dans les processus de planification et de prise de décisions quotidiens, y compris leur intégration dans des outils pertinents d'appui à la prise de décisions et des systèmes de notification comme les comptes nationaux. Plusieurs initiatives sont en cours qui contribuent à cet objectif. C'est ainsi par exemple que l'étude sur l'économie des écosystèmes et de la biodiversité (TEEB) a aidé à appeler l'attention sur la nécessité d'intégrer les

[6] On peut trouver des informations sur chacun des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique dans le document UNEP/CBD/COP/10/27/Add.1.

aspects de la diversité biologique dans les stratégies de développement et de réduction de la pauvreté et dans les systèmes de comptabilité nationaux. En conséquence, plusieurs pays ont entrepris des évaluations au niveau national du type TEEB, y compris le Brésil, la République de Corée, l'Inde, la Norvège et l'Union européenne, le Royaume-Uni ayant pour sa part achevé une évaluation nationale de l'environnement qui évaluait les avantages économiques et sociaux procurés par le milieu naturel du pays. En outre, dans le cadre de son douzième plan de développement (2011-2015), la Chine a fait de la diversité biologique et de la conservation écologique l'une de ses priorités. À l'échelle mondiale, le partenariat 'Calcul des richesses et évaluation des services écosystémiques (WAVES)' que dirige la Banque mondiale encourage un développement durable au moyen de l'application d'une comptabilité détaillée des richesses et de l'intégration de la comptabilité verte dans l'analyse classique de la planification du développement. De plus amples informations sur l'état d'avancement de cet objectif ainsi que des objectifs 3 et 4 sont disponibles dans la note du Secrétaire exécutif sur les mesures d'incitation établie pour la seizième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (UNEP/CBD/SBSTTA/16/15).

Objectif 3 : D'ici à 2020 au plus tard, les incitations, y compris les subventions néfastes pour la diversité biologique, sont éliminées, réduites progressivement ou réformées, afin de réduire au minimum ou d'éviter les impacts défavorables, et des incitations positives en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique sont élaborées et appliquées, d'une manière compatible et en harmonie avec les dispositions de la Convention et les obligations internationales en vigueur, en tenant compte des conditions socioéconomiques nationales.

18. La lutte contre les mesures d'incitation à effet pervers a plus ou moins progressé. Quelques Parties se sont engagées à analyser les politiques publiques en vue de recenser de telles mesures ainsi que les possibilités de les éliminer, de les éliminer progressivement ou de les réformer tandis que d'autres ont déjà entrepris cette analyse, que ce soit de manière globale ou pour certains secteurs. Il n'empêche que les succès remportés dans l'élimination, l'élimination progressive ou la réforme des mesures d'incitation à effet pervers sont limités. Il semble y avoir beaucoup plus d'avancées dans la promotion de mesures d'incitation à effet positif, un vaste éventail de programmes d'incitations étant déjà exécutés dans différents secteurs, notamment les paiements pour services écosystémiques, les exonérations fiscales ou les programmes de déduction d'impôts, l'appui à la commercialisation et à l'expansion des marchés, y compris la certification et l'assurance subventionnée pour des activités économiques spécifiques comme l'agriculture organique, et les banques de la diversité biologique.

Objectif 4 : D'ici à 2020 au plus tard, les gouvernements, les entreprises et les parties prenantes, à tous les niveaux, ont pris des mesures ou ont appliqué des plans pour assurer une production et une consommation durables, et ont maintenu les incidences de l'utilisation des ressources naturelles dans des limites écologiques sûres.

19. Inscrire l'utilisation des ressources naturelles dans des limites écologiques sûres fait partie intégrante de la vision du Plan stratégique. Il est vrai que l'utilisation durable ne représente pas une grande partie du total des produits et des zones de production mais des progrès n'en ont pas moins été réalisés pour certains éléments de la diversité biologique comme les forêts et quelques pêcheries. De nos jours, nombre de particuliers, d'entreprises et de pays s'efforcent de faire en sorte que leur consommation et leur production de ressources soient aussi durables que possible. Au nombre des activités figurent les orientations et les avis professionnels qui sont donnés sur la manière d'améliorer l'efficacité des ressources, le soutien pour les analyses du cycle de vie, les essais de produits de consommation, la promotion d'un commerce équitable et l'élaboration d'orientations et de manuels pour les achats écologiques.

Objectif 5 : D'ici à 2020, le rythme d'appauvrissement de tous les habitats naturels, y compris les forêts, est réduit de moitié au moins et si possible ramené à près de zéro, et la dégradation et la fragmentation des habitats sont sensiblement réduites.

20. La perte d'habitats, y compris leur dégradation et leur fragmentation, est la cause la plus importante d'appauvrissement de la diversité biologique dans le monde. Le nombre et l'intégrité des habitats naturels dans la plupart des régions du monde continuent de diminuer encore que cette tendance ait considérablement régressé dans quelques régions et habitats. Plusieurs initiatives sont en cours qui pourraient être renforcées afin d'aider à atteindre cet objectif, y compris la signature, par les ministres de 68 Parties à la Convention sur la diversité biologique durant la neuvième réunion de la Conférence des Parties, de l'appel lancé par le Fonds mondial pour la nature pour arrêter le déboisement net d'ici à 2020, et les mécanismes REDD+. Un exemple d'un pays qui contribuera à cet objectif est celui du Brésil. Conformément à son objectif pour 2010, le Brésil a réduit le déboisement de l'Amazonie de plus de 74% entre 2003-2004 et 2008-2009. En vertu du plan national brésilien de lutte contre les changements climatiques, le pays s'est également fixé pour objectif de réduire ce déboisement de 30% tous les quatre ans par rapport à la période précédente, jusqu'en 2017; il l'a ultérieurement porté à 2020 lorsque le taux de déboisement devrait tomber à 80% en deça de la moyenne 1996-2005. L'objectif final est de ramener à zéro le déboisement illégal dans le moyen et le long terme.

Objectif 11 : D'ici à 2020, au moins 17% des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10% des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation effectives par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin.

21. Bien régies et gérées avec efficacité, les aires protégées sont une méthode avérée pour préserver les habitats et les populations d'espèces de même que pour fournir d'importants services écosystémiques. À l'heure actuelle, quelque 13% de la surface terrestre du globe sont protégés. Au niveau régional, d'après les données 2011 de la Base mondiale de données sur les aires protégées, 20,4% de ces aires en Amérique latine, plus de 15% en Asie de l'Est et de l'Ouest, 11,8% en Afrique subsaharienne, 4,9% en l'Océanie et 4% en Afrique du Nord sont protégées. En 2011, 42 pays avaient placé plus de 17% de leurs territoires sous protection et environ 65 de 5 à 15%. De plus, 33% des écorégions terrestres (273 sur 823) ont placé sous protection plus de 17% de leurs aires. De même, cinq des 14 biomes terrestres (toundra, pâturages inondés et savanes, forêts feuillues humides tropicales et sous-tropicales, mangroves et pâturages montagnards et brousses) ont plus de 17% de leur superficie sous protection.

22. En ce qui concerne le milieu marin, quelque 4% des zones placées sous la juridiction nationale sont protégés. Qui plus est, tandis que 7,2% des eaux territoriales du monde sont protégés, 3,5% seulement des zones économiques exclusives le sont et rares sont les eaux en pleine mer (zones situées au-delà de la juridiction nationale) qui le sont. En 2011, trente pays avaient placé plus de 10% de leurs eaux territoriales sous protection tandis que 26 autres pays l'avaient fait à hauteur de 3 à 10%.

23. Les réseaux actuels d'aires protégées souffrent de lacunes qui comprennent nombre de sites à grande valeur en matière de diversité biologique comme les sites de l'Alliance pour l'extinction zéro et les importantes aires réservées aux oiseaux. Un accent particulier doit être mis sur la protection des écosystèmes essentiels. Au nombre des écosystèmes sous-représentés figurent normalement les zones côtières, les oasis, les systèmes de grotte, les karsts, les pâturages, les rivières et leurs gorges, les marais, les récifs coralliens tropicaux, les herbiers sous-marins, les récifs coralliens froids en eau profonde, les monts de mer, les forêts tropicales, les tourbières, les écosystèmes d'eau douce et les zones humides côtières.

24. Plus de 40 pays ont achevé une analyse globale des lacunes écologiques comme l'exigeait le programme de travail de la Convention sur les aires protégées et ils sont en train d'en appliquer les résultats, notamment en créant de nouvelles aires protégées et/ou en élargissant des aires protégées existantes. Dans quelques 20 pays, des efforts sont en cours pour faire des analyses approfondies. Dans quelques pays développés (Australie, Finlande, Canada et Allemagne) comme dans quelques pays en développement (Brésil, Bhoutan, Costa Rica), le réseau des aires protégées est quasiment complet et

écologiquement représentatif, couvrant d'importants biomes (forêts, pâturages, déserts, herbages, montagnes et zones humides) et il inclut des aires protégées publiques, privées et communautaires.

25. L'efficacité de la gestion demeure aussi une importante question. Il ressort d'une évaluation mondiale faite en 2010 de l'efficacité de la gestion des aires protégées que 13% des aires protégées évaluées faisaient l'objet d'une gestion "manifestement inadéquate" et 62% d'une gestion rudimentaire.

26. Compte tenu des progrès en cours dans les aires protégées, il est probable que l'objectif de 17% au moins des aires terrestres protégées sera atteint d'ici à 2020. Toutefois, la réalisation des autres éléments de cet objectif devra cibler davantage la représentativité et l'efficacité de la gestion sans oublier les efforts considérables à déployer pour élargir les aires marines protégées. On trouvera de plus amples informations sur l'état d'avancement de cet objectif dans la note d'information sur l'examen des progrès accomplis au titre de la réalisation de l'objectif 11 d'Aichi (UNEP/CBD/WG-RI/4INF/5).

Objectif 15 : D'ici à 2020, la résilience des écosystèmes et la contribution de la diversité biologique au stocks de carbone sont améliorées, grâce aux mesures de conservation et restauration, y compris la restauration d'au moins 15% des écosystèmes dégradés, contribuant ainsi à l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, ainsi qu'à la lutte contre la désertification.

27. Le déboisement, le drainage des zones humides et d'autres types de changement et de dégradation des habitats conduisent à l'émission d'oxyde de carbone, de méthane et d'autres gaz de serre. Dans de nombreux pays cependant, les paysages dégradés offrent une occasion exceptionnelle de restaurer la diversité biologique et de séquestrer le carbone. Une initiative qui permettra d'avancer à grands pas vers la réalisation de cet objectif est le Challenge de Bonn dont le but à l'échelle mondiale est de restaurer d'ici à 2020 quelque 150 millions d'hectares de terres dégradées et déboisées. De surcroît, plusieurs Parties ont fixé des objectifs de restauration des écosystèmes à hauteur d'environ 15% tandis que plusieurs comme le Costa Rica se livrent déjà à des activités de restauration qui contribueront à la réalisation de cet objectif.

Objectif 16 : D'ici à 2015, le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation est en vigueur et opérationnel, conformément à la législation nationale.

28. Le troisième objectif de la Convention prévoit "le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques". À sa dixième réunion, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a adopté le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et au partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation. L'entrée en vigueur de ce Protocole fournira une plus grande certitude et transparence juridique aux fournisseurs comme aux utilisateurs de ressources génétiques. Étant donné que ledit Protocole est un régime international, le but initial est de le faire ratifier et entrer en vigueur d'ici à 2015. Le Protocole de Nagoya entrera en vigueur 90 jours après que le cinquantième instrument de ratification est reçu. À ce jour, 92 Parties ont signé le Protocole et cinq Parties l'ont ratifié.

Objectif 17 : D'ici à 2015, toutes les Parties ont élaboré et adopté en tant qu'instrument de politique générale, et commencé à mettre en œuvre une stratégie et un plan d'action nationaux efficaces, participatifs et actualisés pour la diversité biologique.

29. Les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique sont l'instrument clé qui sert à traduire la Convention et les décisions de la Conférence des Parties en action nationale. C'est pourquoi il sera essentiel que les Parties aient élaboré, adopté et commencé à mettre en oeuvre d'ci à 2015 en tant qu'instrument de politique générale une stratégie et un plan d'action nationaux conforme aux buts et objectifs visés dans ce Plan stratégique. Quelque 173 Parties ont certes élaboré des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique mais 13 seulement (Bélarus, Espagne, France, Irlande, Italie, République démocratique populaire de Corée, République dominicaine, Royaume-Uni, Serbie, Suisse, Timor oriental, Union européenne et Venezuela) les ont révisés après l'adoption du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, une 1 Partie (Australie) ayant achevé sa révision à la

lumière du cadre préliminaire du Plan stratégique. Il se dégage toutefois clairement des ateliers régionaux et sous-régionaux de renforcement des capacités pour la mise en oeuvre du Plan stratégique que la plupart des pays ont entamé la procédure de révision de leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique.

Objectif 20 : D'ici à 2020 au plus tard, la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre effective du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique de toutes les sources et conformément au mécanisme consolidé et convenu de la Stratégie de mobilisation des ressources, aura augmenté considérablement par rapport aux niveaux actuels. Cet objectif fera l'objet de modifications en fonction des évaluations des besoins de ressources que les Parties doivent effectuer et notifier.

30. La plupart des pays signalent dans leurs quatrièmes rapports nationaux qu'une capacité aussi bien humaine que financière est un obstacle majeur à l'application de la Convention. La capacité qui existe actuellement dans les pays doit être préservée et renforcée par rapport aux niveaux actuels, conformément au processus énoncé dans la stratégie de mobilisation des ressources, pour que les pays puissent relever les défis de la mise en oeuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique. La Conférence des Parties a adopté une stratégie de mobilisation des ressources pendant la neuvième réunion de la Conférence des Parties et ce, pour aider les Parties à accroître les flux financiers internationaux et le volume des fonds nationaux destinés à la diversité biologique (décision IX/11). Durant la dixième réunion de la Conférence des Parties, les Parties ont également décidé d'adopter à la onzième réunion des objectifs pour la mobilisation de ressources sous réserve que des niveaux de référence robustes aient été identifiés et approuvés et qu'un cadre de notification efficace ait été adopté (décision X/3). Dans cette même décision, elles sont convenues d'une série d'indicateurs permettant de suivre la mise en oeuvre de la stratégie de mobilisation de ressources et arrêté les mesures à prendre dans le cadre d'un processus à exécuter avant la onzième réunion de la Conférence des Parties, faisant usage de ces indicateurs. C'est dans cet esprit que le Secrétaire exécutif a établi des orientations méthodologiques sur les indicateurs ainsi qu'un cadre de notification préliminaire pour utilisation par les Parties qu'il a invitées à soumettre des informations pertinentes pour le 1er juillet 2012 au plus tard. En outre, des ateliers informels et des consultations ont été organisés pour promouvoir la prise de conscience, les capacités et l'entente des Parties et des parties prenantes concernant les difficultés éprouvées pour lever des fonds additionnelles en faveur de la diversité biologique et l'élaboration de stratégies de mobilisation de ressources propres à chaque pays dans le cadre du processus d'actualisation des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique.